



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales**Rapport de la 43^e session du Conseil**

1. Le conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 43^e session le 9 novembre 2001. Il était saisi du rapport du Directeur¹, du programme et budget pour 2002-03² et d'un document concernant l'autorisation d'accepter des contributions et des dons à l'appui des activités de l'Institut³. Le Directeur général du BIT a présidé la session.
2. Dans ses remarques d'ouverture le Directeur général a évoqué l'évolution récente qui souligne l'importance et la pertinence croissante des travaux de l'Institut pour l'OIT dans son ensemble. Le récent Forum global pour l'emploi montre une sensibilisation accrue au fait qu'une nouvelle phase de la mondialisation a commencé, marquée par des préoccupations sociales de plus en plus nettes. Le travail décent est la réponse de l'OIT à ces questions, et les travaux de recherche de l'Institut complètent ceux de l'OIT dans ce domaine. La Conférence régionale asiatique qui s'est tenue à Bangkok au mois d'août a également demandé que la notion de travail décent soit traduite dans les politiques de développement au niveau national. Tous ces éléments montrent que l'Institut doit développer ses recherches sur le travail décent et qu'il faut une plus grande intégration au sein de l'OIT en général. C'est pourquoi un nouveau Département de l'intégration des politiques a été créé pour appuyer l'équipe de direction.
3. Les travaux de recherche et de vulgarisation de l'Institut seront donc essentiels à l'avenir de l'OIT. Ils seront menés par les moyens d'action propres à l'Institut: tester de nouvelles zones de recherche; mener des activités de vulgarisation efficaces vers le monde extérieur et offrir un forum de dialogue aux mandants de l'OIT, autres décideurs et universitaires, loin des contraintes habituelles du processus de négociation. Le Directeur général a souligné que, pour que l'OIT profite de ces activités, il était essentiel de respecter l'autonomie d'action de l'Institut et la liberté de son enseignement qui sont les bases de la liberté de recherche et de l'innovation.

¹ Document INS.B.XLIII/1.

² Document INS.B.XLIII/2.

³ Document INS.B.XLIII/3.

4. Le Directeur général a expliqué qu'il s'agissait de la dernière session du Conseil à laquelle serait présent M. Gopinath en sa qualité de directeur de l'Institut, poste qu'il a occupé depuis quatorze ans, un record historique pour un directeur de l'Institut. Un nouveau directeur sera nommé au début de l'année prochaine. M. Gopinath continuera à collaborer avec l'OIT de diverses manières. Le Directeur général a rappelé que l'Institut lui avait apporté un appui de valeur dans la phase de transition et que M. Gopinath avait été chargé de coordonner la préparation de son premier rapport à la Conférence sur le travail décent. M. Gopinath a fait face à de nombreuses situations difficiles avec calme et jugement, il a toujours recherché des solutions créatives par le consensus. Le Directeur général a également remercié M^{me} Ute Schaefer qui, par ses compétences et sa bonne volonté, a toujours été un soutien sans faille. Il a remercié le Conseil de son engagement face à la place de l'Institut dans la structure globale de l'OIT dans les périodes difficiles de doute et de désaccord. Il a espéré avoir davantage d'occasions de rencontrer le Conseil pour examiner conjointement des orientations politiques plus générales.

Rapport du Directeur

5. En introduisant son rapport le Directeur a rappelé qu'il s'agissait de la fin de la première période biennale du nouveau programme de l'Institut basé sur l'objectif de l'OIT du travail décent. Plusieurs activités commencées en 2001-02 seront poursuivies lors de la prochaine période biennale. Il a précisé qu'en examinant ces activités il anticiperait nécessairement sur des questions traitées au titre du point 2 de l'ordre du jour.
6. Concernant le programme de recherche, au cours de la période examinée l'Institut a commencé à étudier les relations de causalité entre les quatre objectifs stratégiques du travail décent. Les travaux statistiques préliminaires pour mettre au point des indicateurs appropriés ont pris fin. Deux types d'interrelations ont été examinés: les causalités entre les quatre objectifs stratégiques eux-mêmes, et le rapport entre le travail décent et le développement. L'accent a porté sur la relation entre le travail décent, la croissance et la productivité, cette relation de causalité n'étant pas aussi évidente que le passage de la croissance au travail décent.
7. Le rôle des institutions et des politiques dans la promotion et la mise en œuvre du travail décent est un lien essentiel de la chaîne de causalité. A cet égard, les travaux de l'Institut sur la société civile doivent être considérés dans la perspective adéquate. L'objectif fondamental est d'aider les mandants tripartites à renforcer leurs partenariats et alliances avec la société civile dans la poursuite d'objectifs communs. Le terme «société civile» est vague et comprend des types de groupes très différents agissant à divers niveaux. L'Institut met davantage l'accent sur les organisations à base communautaire et les groupes d'entraide fournissant des services au niveau de la communauté que sur les ONG au niveau international. Cette remarque vaut particulièrement dans l'économie informelle où les mandants de l'OIT travaillent déjà sur le terrain avec des organisations à base communautaire appropriées en vue de lutter contre le travail des enfants. Les dispositions constitutionnelles et le système de gouvernance de l'OIT sont naturellement la base de ces activités. D'étroites consultations seront organisées avec les membres du Conseil pour le développement futur de ces travaux.
8. Dans le domaine de la vulgarisation, le programme du cours de stagiaires a été entièrement revu et l'accent a été mis sur les questions d'égalité entre les sexes et de développement et l'utilisation de nouvelles technologies et méthodes interactives pendant le cours lui-même. Alors qu'une nouvelle génération de fonctionnaires et de mandants arrive à l'OIT, les cours de stagiaires assurent la transmission des valeurs du tripartisme en général et les répercussions politiques du travail décent en particulier. Ainsi que l'a demandé le Conseil, les consultations avec le Centre de Turin ont débouché sur un accord de collaboration

concernant les programmes de formation et l'approche pédagogique. Les consultations avec les pays du monde arabe ont permis de préparer des propositions pour développer des activités de vulgarisation de l'Institut dans la région, sous la forme d'un cours de stagiaires et d'un séminaire sur le travail décent qui auront lieu en 2002-03. Le Directeur a remercié le représentant de l'Arabie saoudite au Conseil, M. Alhadlaq, pour ses initiatives et efforts qui constituent un exemple de la manière dont les membres du Conseil aident à façonner les activités futures de l'Institut.

9. Le Directeur a expliqué, en répondant à des demandes précédentes du Conseil, que des mesures avaient été prises pour renforcer les consultations avec les universitaires et établir un réseau virtuel d'universitaires en remplacement de l'élément universitaire du Conseil qui a été supprimé lors de la dernière décennie.
10. Le Directeur a attiré l'attention des membres du Conseil sur les publications au cours de la période examinée. La politique de distribution de l'Institut et ses fichiers d'adresses ont été entièrement revus. A l'avenir, tous les membres du Conseil et du Conseil d'administration du BIT recevront systématiquement toutes les grandes publications de l'Institut. En outre, tout le personnel de l'Institut et leurs activités seront présentés sur le site Internet, ce qui permettra aux membres du Conseil de les contacter en permanence.
11. M. Ahmed (membre travailleur) a commencé par exprimer les remerciements du groupe des travailleurs dans son ensemble à M. Gopinath pour le travail effectué au cours de ces quatorze années. Il a demandé que les membres du Conseil soient tenus au courant des activités de l'Institut. Une réunion annuelle n'est pas suffisante pour garantir une communication satisfaisante entre l'Institut et ses mandants tripartites. Se référant à l'article 2 du Règlement de l'Institut, il a proposé de réunir le comité exécutif du Conseil entre les sessions ordinaires.
12. M. Ahmed a mis en garde contre une dépendance excessive des activités de vulgarisation face aux technologies de l'information. Les syndicats des pays pauvres n'ont pas facilement accès à ces technologies, et l'Institut doit diffuser le résultat de ses activités avec un support papier également. Les partenaires sociaux devraient être impliqués dans les études de pays prévues par l'Institut. Il a invité ce dernier à instaurer des liens entre son propre programme de recherche et le programme *Universitas* sur le travail décent financé par le gouvernement de l'Italie.
13. Tout en approuvant les remarques du directeur de l'Institut sur le rôle de la société civile, l'intervenant a précisé que l'obligation constitutionnelle fondamentale du Bureau était de renforcer les partenaires constitutionnels et qu'il ne fallait pas donner un rôle trop important aux ONG aux dépens des partenaires sociaux. Une part importante de la main-d'œuvre mondiale relève du secteur informel et du secteur agricole, et les politiques relatives au travail décent devraient viser aussi ces secteurs.
14. A propos de la comparaison entre la Suède et la République de Corée menée par l'Institut, il a fait remarquer que la Suède était un modèle de démocratie sociale et de modèle social, mais qu'en République de Corée les travailleurs ne sont pas autorisés à jouer un rôle semblable.
15. L'intervenant a terminé en formant le vœu que certaines activités de recherche et de vulgarisation de l'Institut soient axées sur les partenaires sociaux des pays en développement où les coûts de la recherche et de la formation sont particulièrement élevés.
16. Le représentant de l'Afrique du Sud s'est joint aux autres membres du Conseil pour féliciter M. Gopinath. Il a dit apprécier la qualité des travaux de l'Institut, qualité dont témoignent les nouveaux indicateurs statistiques, les publications et les activités de

vulgarisation. Par ailleurs, il a noté avec satisfaction le renforcement des relations avec le Centre de Turin. Cependant, l'accès au Centre reste problématique pour les pays en développement, qui ont pourtant le plus besoin de cet accès. L'orateur craint que, en raison d'un accès insuffisant aux technologies de l'information, les réseaux électroniques de l'Institut et les conférences en ligne restent le domaine réservé d'une élite, et c'est pourquoi il exhorte l'Institut à développer sa collaboration avec des institutions universitaires et des centres de recherche africains.

- 17.** M. Barde (membre employeur) a déclaré que ses observations étaient relatives à la fois au rapport du Directeur et au programme et budget pour 2002-03. Il a fait part de sa gratitude et de son appréciation à M. Gopinath pour le travail réalisé et a dit espérer être à même de continuer à profiter de son expérience. M. Barde s'est dit satisfait des deux documents, mais a estimé que certaines des parties relatives à la recherche étaient écrites dans une langue passablement abstraite. Il a mis en garde l'Institut contre un emploi excessif de la notion de «société civile»; il faut se demander en effet si les ONG sont représentatives, légitimes et efficaces. Par ailleurs, si les ONG interviennent au niveau international, elles n'ont pas vocation à participer aux négociations entre partenaires sociaux au niveau national. En ce qui concerne le travail décent, considéré comme l'axe principal des activités de l'Institut, M. Barde a déclaré que, compte tenu des pressions démographiques actuelles, le travail était une priorité, tandis que le travail décent était surtout un idéal. Gardant à l'esprit la nécessité de communiquer avec le monde extérieur, l'orateur a également mis en garde contre le danger consistant à mélanger dans l'esprit du public des notions comme le travail décent, la Déclaration et le Pacte mondial.
- 18.** Sur la question des recherches relatives à la réglementation du marché du travail, il serait utile de garder à l'esprit que l'environnement et les mentalités jouent un rôle essentiel en ce domaine et qu'une réglementation excessive pourrait nuire à l'emploi. Par ailleurs, l'orateur a évoqué les problèmes liés à l'application des normes du travail à l'économie informelle. Enfin, il a dit apprécier particulièrement les propositions relatives aux activités de vulgarisation contenues dans le programme et budget pour 2002-03 (paragr. 56).
- 19.** Après avoir félicité M. Gopinath, M. Dahlan a souligné la nécessité pour les membres du Conseil de participer davantage aux activités de l'Institut. Il a affirmé que les réunions d'une journée n'étaient pas suffisantes pour leur permettre de contribuer de manière positive à la compréhension par l'Institut des changements actuels du marché du travail, par exemple en ce qui concerne les questions liées aux flots migratoires. Il a appelé de ses vœux des contacts plus fréquents entre les membres du Conseil, par exemple par le biais d'Internet ou d'autres formes modernes de communication.
- 20.** M. Arbeloa (membre employeur) a soutenu l'idée d'un renforcement des liens avec le Centre de Turin, qui joue un rôle exemplaire au sein du système de l'OIT. Les programmes visant à approfondir ce lien seraient extrêmement utiles à l'OIT et à ses mandants, particulièrement ceux qui proviennent des pays en développement. En deuxième lieu, il a souligné la nécessité de mener des études sur l'économie informelle. En troisième lieu, en ce qui concerne les ONG, il a déclaré qu'il acceptait leur rôle, à condition qu'elles œuvrent par le biais des organisations de travailleurs et d'employeurs, lesquelles sont les partenaires sociaux légitimes, étant donné qu'elles rendent des comptes aux mandants. Au Venezuela, par exemple, 75 ONG sont affiliées aux organisations d'employeurs.
- 21.** M. Mansfield a félicité M. Gopinath de la manière dont il avait servi l'Institut au cours des quatorze années écoulées. Le rapport est de haute qualité, et le groupe des travailleurs estime et soutient l'Institut. L'orateur exprime l'espoir que l'Institut consacrerait ses efforts aux problèmes de la précarisation et de l'informalisation, ainsi qu'aux problèmes des travailleurs des pays pauvres.

22. Le représentant de l'Arabie saoudite a félicité M. Gopinath de son travail et de la documentation soumise au Conseil. Il est satisfait de voir que le Directeur a donné suite aux demandes qu'il a faites au sujet des projets à mener dans la région, et il appuie les propositions qui ont été faites. Il encourage l'Institut à mener une coopération avec les centres de recherche des pays arabes, particulièrement par le biais des contacts établis avec le Conseil de coopération du Golfe, en vue de produire des publications de recherche présentant de l'intérêt pour le monde arabe.
23. La représentante du gouvernement de la Fédération de Russie a remercié le Directeur de sa contribution. Son gouvernement appuie le programme de l'Institut pour 2002-03 et souligne la nécessité d'étudier les problèmes liés à la mondialisation, au chômage, à la pauvreté et au travail décent. L'oratrice a déclaré que le programme de recherche de l'Institut pourrait être élargi dans l'avenir, et elle a suggéré que l'on mène des recherches conjointes entre l'Institut et les instituts nationaux de nature similaire, y compris l'Institut du travail de la Fédération de Russie.
24. Le Directeur a pris note du souhait général de voir les membres du Conseil participer plus étroitement à l'avenir aux activités de l'Institut. La proposition de M. Ahmed consistant à créer un comité du Conseil, tel que prévu par le Règlement de l'Institut, sera portée à l'attention du Président et du nouveau directeur.
25. L'orateur a noté également que les observations faites par les travailleurs et les employeurs sur la société civile portaient sur le rôle constitutionnel des mandants tripartites, sur les moyens et le rôle des ONG et sur l'ambiguïté des organisations de la société civile. Comme il l'a dit, le projet relatif à la société civile se poursuivra en consultation étroite avec les travailleurs et les employeurs. Les résultats préliminaires des recherches indiquent la nécessité de mettre l'accent sur les organismes communautaires qui fournissent des services et une organisation à l'économie et au secteur agricole, dont l'importance a été soulignée par les travailleurs comme par les employeurs. M. Sanzouango a évoqué les différentes manières dont les employeurs travaillent avec les organisations de la société civile. Il faudrait que les travaux de l'Institut s'inspirent de telles expériences, afin de recenser les domaines d'intérêt commun entre les mandants tripartites et les organisations de la société civile et de pouvoir définir ainsi les modalités de leur coopération.
26. Evoquant les déclarations de M. Barde au sujet de la nature passablement abstraite de la langue dans laquelle sont exprimées les propositions de recherche, le Directeur a déclaré que ce caractère abstrait traduisait la nature extrêmement technique des nouveaux domaines de recherche. Cependant, l'Institut recensera et définira dans l'avenir les questions essentielles permettant de favoriser la discussion et les informations en retour. En ce qui concerne les méthodes utilisées, celles-ci comprennent entre autres les indicateurs statistiques, les modèles économétriques, les études de cas et les recherches sur le terrain.
27. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur.

Programme et budget pour 2002-03

28. Le Directeur a déclaré qu'étant donné que les discussions antérieures se sont concentrées sur les questions relatives aux propositions de programme et du budget il limiterait sa présentation à deux remarques. La première concerne le Centre de Turin, évoqué au paragraphe 10. Les activités conjointes de l'Institut avec le Centre de Turin permettraient d'offrir des modules de formation à la programmation par pays et à l'élaboration de projets autour du thème du travail décent. Ces modules seraient pertinents à la fois pour les mandants et le personnel du BIT. L'orateur a également noté les progrès réalisés par le

Centre de Turin dans l'application des nouvelles technologies. L'Institut espère bénéficier de ce savoir-faire, en particulier dans les domaines de la vidéoconférence, des réseaux électroniques et dans d'autres applications.

29. Le second point a trait aux activités de formation et de vulgarisation. Les événements du 11 septembre ont probablement faire prendre conscience d'une nouvelle phase de la mondialisation. L'Institut a un rôle à jouer au sein de l'OIT pour donner forme à cette nouvelle phase, notamment en ce qui concerne les valeurs universelles dans le monde du travail. Il a déclaré qu'il ne fallait pas sous-estimer le rythme du changement ni les changements intergénérationnels de perspectives, notamment ceux intervenus au cours des dix dernières années. Il est nécessaire de replacer les valeurs universelles dans le contexte de la diversité régionale et des différentes cultures et traditions existant de par le monde. Il y a de cela plusieurs années, l'Institut avait commencé à se pencher sur la question du travail et de la religion; il s'attelle actuellement à la préparation d'une réunion de haut niveau visant à étudier les répercussions du travail décent dans les grandes traditions religieuses du monde. Ces exercices font partie des vastes efforts nécessaires à la promotion d'un meilleur dialogue entre les cultures et civilisations.
30. M. Ahmed a souligné l'importance de la question des migrations en évoquant les près de 3 millions de réfugiés au Pakistan et les problèmes connexes des inégalités et de l'exclusion sociale. Il a exhorté l'Institut à prendre en compte la conclusion du Forum global sur l'emploi dans ses travaux futurs. Dans le contexte de la mondialisation et des inégalités sociales qu'elle engendre, l'initiative visant à lancer un dialogue international sur le travail entre les peuples de diverses cultures et traditions religieuses s'avère très utile. L'orateur a déclaré son soutien aux paragraphes 8, 9 et 10 du programme et budget concernant la coopération avec le Centre de Turin. Il a déclaré que le programme de recherche de l'Institut devrait se pencher sur les problèmes plus vastes de la politique macroéconomique et réunir les partenaires sociaux. Il a formulé l'espoir que de nouvelles synergies seront trouvées avec d'autres départements du BIT et que d'autres institutions donatrices extérieures apporteront leur soutien financier à ces travaux.
31. Le Conseil a adopté le programme et budget pour 2002-03, *et en conséquence communique le programme au Conseil d'administration du BIT pour qu'il l'entérine et lui soumet le budget pour approbation définitive conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut.*

Acceptation de contributions et de dons

32. Le Conseil a recommandé à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT d'accepter la contribution de 5 000 dollars des Etats-Unis des confédérations des employeurs du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, en les remerciant d'avoir cofinancé une bourse d'études qui permettra à un candidat employeur de participer à un cours de stagiaires de l'Institut.

Autres questions

33. M. Arbeloa (membre employeur) a demandé si l'Institut entreprenait des travaux sur les questions de la démographie, du développement économique et de la croissance.
34. Le Directeur a répondu que la question de la démographie et du travail décent relevait essentiellement du Secteur de l'emploi de l'OIT. Il a convenu qu'il s'agissait d'un domaine

important et qu'il serait nécessaire de consulter le Secteur de l'emploi en rapport avec d'éventuels travaux futurs de l'Institut sur ces questions.

- 35.** Le Directeur a levé la séance en exprimant ses remerciements à ses collègues pour tout leur soutien et leur collaboration durant son mandat. Il a remercié les membres du Conseil pour les aimables paroles qu'ils lui ont adressées personnellement. Les conseils avisés et le soutien sans faille témoignés à l'Institut en cette période particulièrement cruciale de son histoire resteront dans sa mémoire institutionnelle. La réussite future de l'Institut dépendra d'une coopération et d'un dialogue étroits entre la direction de l'Institut et son Conseil. C'est une tradition et un héritage précieux que son successeur ne manquera pas de perpétuer à l'avenir.

Genève, le 12 novembre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 31.